

DIM STEM-Pôle
« Cellules souches et médecine cellulaire »



APPEL A PROJETS
ALLOCATIONS DE CHERCHEUR-ASSISTANT
ANNEE 2010

Ouverture de l'appel à projets : 1^{er} décembre 2009
Date limite de dépôt des dossiers : 1^{er} mars 2010

Dispositif phare de la politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

A ce jour, 14 DIM ont été créés.

- Agrosciences, territoires, écologie, alimentation (Astrea)
 - Cancérologie (Canceropole)
 - Neurosciences et maladies neurodégénératives (Nerf)
 - Maladies cardiovasculaires, diabète et obésité (Coddim)
 - Maladies infectieuses, parasitaires et nosocomiales émergentes (Malinf)
 - Cellules souches et médecine cellulaire (STEM-Pôle)
 - Santé, environnement, toxicologie (SEnT)
- Atomes ultra-froids (Ifraf)
 - Logiciels et systèmes complexes (Digiteo)
 - Optique, microélectronique, nanosciences (C'nano)
 - Problématiques transversales aux systèmes complexes (ISC)
- Développement soutenable (R2DS)
 - Problématiques du genre (Institut Emile du Chatelet)
 - Sciences économiques (Ecole d'Economie de Paris)

Vous trouverez de plus amples informations sur les DIM sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>

Le STEM-Pôle coordonne la sélection du programme scientifique du DIM « Cellules souches et médecine cellulaire » qui sera proposé au financement de la Région Île de France.

La majorité des appels à projets émis par les DIM sont lancés conjointement le 1^{er} décembre 2009. Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus à même de supporter leur projet. En contre partie, **un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM**. Pour les projets à l'interface entre plusieurs DIM, nous vous invitons à prendre connaissance de leurs axes thématiques respectifs afin d'identifier l'appel à projets qui semble le plus en adéquation avec votre projet. **Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis sur un autre DIM.**

DIM STEM-Pôle

« Cellules souches et médecine cellulaire »



Allocations de recherche

- La durée des allocations de chercheur-assistant est de **24 mois maximum**, éventuellement **renouvelable pour une durée de 6 mois**.
- Les organismes gérant les allocations de recherche bénéficieront de 4150 euros mensuels (bruts chargés), le montant versé sera a minima de 2100 euros net mensuels.
- L'embauche des candidats doit intervenir au plus tard le 1^{er} juin 2011 pour les allocations de chercheur-assistant, avec une identification du candidat au plus tard le 1^{er} mars 2011.
- En cas de désistement, le remplacement est possible à tout moment (sous réserve qu'il reste au moins 6 mois de contrat) et que le candidat reprenne bien le projet initialement sélectionné.

Conditions d'éligibilité du projet

- Le projet proposé ne doit pas avoir été financé par la Région dans le cadre du soutien aux projets collaboratifs d'un pôle de compétitivité ou via un autre DIM.
- Le laboratoire d'accueil doit être localisé en Ile-de-France et ne peut pas être celui dans lequel le candidat a effectué son doctorat.

Critères d'éligibilité du candidat éventuel associé à l'allocation

(Il n'est pas obligatoire de fournir cette indication lors de la présentation du dossier en vue de l'évaluation)

- Le délai entre la soutenance de thèse et le début de l'allocation de chercheur-assistant ne pourra excéder 5 ans, à l'exception des candidat-e-s justifiant d'un post-doctorat à l'étranger d'au moins 2 ans. Dans ce cas, le délai maximum entre la soutenance de la thèse et le post-doctorat pourra être porté à 7 ans.
- La Région n'impose aucun critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins si le candidat a plus de 35 ans, un parcours professionnel atypique (expérience professionnelle hors post-doc, ...) doit être justifié.
- Le candidat ne doit pas avoir effectué sa thèse dans le laboratoire d'accueil.
- Le candidat ne doit pas avoir reçu précédemment une allocation de chercheur-assistant de la Région (quelle qu'en ait été la durée), sauf si la demande fait l'objet d'un renouvellement de contrat du DIM STEM-Pôle de l'année précédente.

Evaluation des dossiers

- Les dossiers sont éligibles si le thème de la recherche entre dans les axes thématiques du DIM STEM-Pôle :
 1. Nouvelles lignées
 2. Mécanismes moléculaires associés à la prolifération et à la différenciation
 3. Thérapie cellulaire
 4. Modélisation cellulaire des tissus sains et pathologiques.
- Les candidatures seront sélectionnées sur la qualité scientifique du projet, la qualité formatrice de l'équipe d'accueil (évaluée notamment sur les publications réalisées par les chercheur-assistants précédemment accueillis), la faisabilité du projet et sa cohérence avec les axes du DIM.

DIM STEM-Pôle

« Cellules souches et médecine cellulaire »



- Pour les équipes qui seraient demandeurs multiples d'allocations doctorales et de chercheur-assistants, Il ne pourra être accordé qu'une seule subvention régionale.
- Chaque dossier sera évalué par deux experts scientifiques puis interclassé par le Bureau Exécutif du DIM. Le classement sera transmis aux porteurs de projet par les instances du DIM en juillet 2010.
- La décision quant au financement par le Conseil régional des dossiers proposés par le STEM-Pôle sera transmise aux équipes en juillet 2010, sous réserve du vote du budget par le Conseil régional

Démarches à entreprendre

- Les documents de l'appel à projets et du dossier de candidature sont téléchargeables à partir du lien internet : [Appels à projets 2010 STEM-Pôle](#)
- Un exemplaire du dossier de candidature complet sera renvoyé **par courrier ET par courrier électronique** à :

Albert TASTEYRE
Chargé de mission - DIM STEM-Pôle Ile-de-France
I-STEM - Genopole Campus 1
5, rue Henri Desbruères
91030 Evry Cedex – France
E-mail : contact@stempole-idf.com

Calendrier prévisionnel

- 1^{er} décembre 2009 : Lancement des appels à projets
- **1^{er} mars 2010 : Clôture de dépôt des dossiers**
- Mars à mai : Evaluation des dossiers de candidature
- Mai : Sélection des projets par le Bureau Exécutif du STEM-Pôle et rendu du rapport à la Région
- Juillet : Vote du rapport par la Commission Permanente du Conseil régional d'Ile-de-France
- Août à novembre 2010 : Signature de la convention principale (Région/AP-HP) et des conventions de reversement (AH-HP/organismes gestionnaires). Les contrats de travail des candidats ne pourront être signés qu'après signature des deux conventions.

DIM STEM-Pôle

« Cellules souches et médecine cellulaire »



ⁱ Membres du Bureau Exécutif Scientifique du DIM STEM-Pôle (depuis janvier 2009)

Annelise BENNACEUR-GRISCELLI (coordinatrice adjointe), Nathalie CARTIER-LACAVE, Christine CHOMIENNE, Luc DOUAY, Hélène GILGENKRANTZ, Philippe HANTRAYE, David KLATZMANN, Philippe MENASCHE, Vincent MOULY, Marc PESCHANSKI (coordinateur), Paul-Henri ROMEO, Raphaël SCHARFMANN.